



Un nouveau service offert par votre collectivité

Désormais vous avez la possibilité de payer vos avis de sommes à payer par Internet



Un moyen de paiement sûr, facile et rapide

Le paiement par Internet vous permet de régler vos factures quand vous le souhaitez (service disponible 7j/7 et 24h/24) de façon sécurisée.

Le mode d'emploi est simple

Il suffit de vous munir de votre « Avis de Sommes à Payer » que vous venez de recevoir, tous les renseignements nécessaires y figurent.

- 1 > Connectez vous à l'adresse Internet indiquée
- 2 > Saisissez les renseignements demandés
- 3 > Vérifiez et validez les informations affichées à l'écran
- 4 > Vous êtes orienté vers la page de paiement sécurisée, saisir les coordonnées de votre carte bancaire
- 5 > Validez, vous recevez dans votre messagerie électronique la confirmation de votre paiement

C'est fini, votre facture est réglée !

